



Saint-Ciers  
sur-Gironde

6.1 Police Municipale

## ARRETÉ MUNICIPAL N° 2022-123

Occupation du domaine public dans le cadre  
d'une activité de restauration

Le Maire de la Commune de **Saint Ciers sur Gironde**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu la demande de Monsieur Éric BILLIERES dirigeant du restaurant Le Millésime, 92 avenue de la République, d'occuper le domaine public au droit du 94 avenue de la République afin de faire une extension de la terrasse en vue du repas du samedi 23 juillet 2022 au soir.

Considérant qu'il importe de veiller à la bonne circulation des piétons.

### ARRETE :

**Article 1 :** A compter du samedi 23 juillet 2022, 15h et jusqu'au dimanche 24 juillet 2022 à 1h00, Monsieur Éric BILLIERES est autorisé à installer des tables et des chaises au droit du 94 avenue de la république afin d'accueillir ses clients.

**Article 2 :** Monsieur Éric Billières veillera à laisser sur le trottoir un passage pour les piétons.

**Article 3 :** Délai d'exécution : la présente autorisation est valable du samedi 23 juillet 2022 à 15h00 au dimanche 24 juillet 2022 à 1h00. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

**Article 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera transmis :

- M. le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie,
- M. le Gardien de Police Municipale,
- M. le Directeur des Services Techniques,
- M. Éric BILLIERES,

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

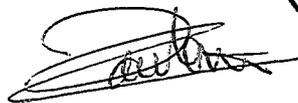
Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint Ciers sur Gironde, le

22 JUL. 2022

Le Maire,



Pierre CARITAN

